

Désignation de l'entreprise : SARL 76310		Néant ☐						
		Exercice N		Exercice (N-1)				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC				
	Production vendue { biens* services* }	FD	FE	FF				
		FG	7 562	7 562	FI			
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	875 468	FK	7 562	FL	883 029	831 689
	Production stockée *				FM			
	Production immobilisée *				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP	7 965	11 074	
	Autres produits (1) (11)				FQ	5	4	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	890 999	842 767	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS			
	Variation de stock (marchandises) *				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	414 404	357 842	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	9 247	7 465	
	Salaires et traitements *				FY	268 974	256 618	
	Charges sociales (10)				FZ	113 687	110 620	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	3 298	4 591
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC		3 650
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)				GE	940	1 117	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	810 550	741 903	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				GG	80 450	100 864		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	321	348	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
	Total des produits financiers (V)				GP	321	348	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR			
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)				GU				
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	321	348		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	80 771	101 212		

④

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2022

Désignation de l'entreprise SARL 76310		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 83	37
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD 83	37
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE 411	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF 484	194
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG 1 373	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH 2 269	194
4 - RES ULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI (2 186)	(156)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK 11 340	12 973
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 891 403	843 152
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 824 158	755 070
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN 67 245	88 083
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP 2 190	3 968
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1 6 715	11 074
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5 4 059	A2 13 592	11 508
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4 932	1 099
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 13 592		
	dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	2 269	83	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

76 310
Société à responsabilité limitée au capital de 76 310 euros
Siège social : B23 Bâtiment Kienz 39B avenue de Flandre
59700 MARCQ EN BAROEUL
491 622 361 RCS LILLE METROPOLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 JANVIER 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2022

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 67 245,01 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	67 245,01 euros
Un prélèvement sur le compte "autres réserves"	92 754,99 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	160 000,00 euros
A titre de dividendes aux associés Soit environ 10,48 euros par part	160 000,00 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 80 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué le à compter du 26 janvier 2023.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition



411

commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2019 :

60 000,00 euros, soit 3,93 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 60 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2020 :

60 000,00 euros, soit 3,93 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 60 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2021 :

80 000,00 euros, soit environ 5,24 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 80 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 JANVIER 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

① BILAN - ACTIF

Certifiés conformes
DGFiP N° 2050 2022

Désignation de l'entreprise : SARL 76310		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : B23 Bâtiment le Kienz		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 4 9 1 6 2 2 3 6 1 0 0 0 3 9		Néant ☐ *					
		Exercice N, clos le, 30092022					
		N-1 30092021					
		Brut 1					
		Amortissements, provisions 2					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	63 118	AC	63 118	691
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AP		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	76 152	AU	70 384	5 767
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	9 000	BI		9 000
TO TAL (II)		BJ	148 270	BK	133 502	14 767	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	193 148	BY	2 400	190 748
		Autres créances (3)	BZ	24 406	CA		24 406
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	398 219	CG		398 219
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	8 378	CI		8 378
TO TAL (III)		CJ	624 150	CK	2 400	621 750	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Ecarts de conversion actif * (VI)		CN					
TO TAL GENERAL (I à VI)		CO	772 420	IA	135 902	636 518	
Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobili-	Stocks :		Créances :		
sations :							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SARL 76310		Néant ☐ *			
		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 76 310)	DA	76 310	76 310	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	7 631	7 631	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG	190 494	182 411	
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	67 245	88 083	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TO TAL (I)	DL	341 680	354 435
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TO TAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TO TAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	359	275	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	1 464	1 464	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	29 913	35 704	
	Dettes fiscales et sociales	DY	100 462	87 889	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	1 199		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	161 440	196 419	
	TO TAL (IV)	EC	294 838	321 751	
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
	TO TAL GENERAL (I à V)	EE	636 518	676 186	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	294 838	321 751	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	359	275		